

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 27
Représentés : 7
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Actualisation du tableau des emplois

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-trois février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme GALANTE-GUILLEMINOT	pouvoir à	M. VASTEL
M. CHAMBON	pouvoir à	M. RENAUX
M. LHOSTE	pouvoir à	M. DELERIN
M. BOUCLIER	pouvoir à	M. CONSTANT
Mme SAUCY	pouvoir à	Mme BULLET
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR
M. KATHOLA	pouvoir à	M. SOMMIER

Absente : Mme KEFIFA.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M LE ROUZES Estéban est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction d'une intégration et d'une nomination prononcée dans le cadre de l'avancement de grade au titre de l'année 2023,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Filière administrative				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (+1)	24	0	25	0
Filière médico-sociale				
Agent social principal de 1 ^{ère} classe (+1)	3	0	4	0

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune.

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance


Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 19 MARS 2024

Publication/Affichage le : 20 MARS 2024

Pour le Maire par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services

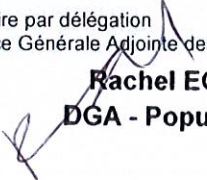

Rachel EGAL
DGA - Population

Tableau des emplois avec les effectifs pourvus au 31 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 092-219200326-20240229-DEL240229_9-DE



FILIERES	CAT	POSTES BUDGETAIRES après conseil 7/12/23	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES 31/01	EFFECTIFS POURVUS NON TITULAIRES 31/01	Dont TNC	TOTAL EFFECTIFS POURVUS au 31/01/2024	CREA CM 29/02/2024	BUDGETAIRES après conseil 29/02/2024
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet								
Directeur général des services		1	1			1		1
Directeur général adjoint des services		2	2			2		2
Directeur des services techniques		1	1			1		1
Collaborateurs de cabinet		2		1		1		2
TOTAL HORS FILIERE		6	4	1		5		6
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché hors classe	A	1	1			1		1
Attaché principal	A	3	1	1		2		3
Attaché	A	24	7	13		20		24
Rédacteur principal de 1ère classe	B							
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4	2	2		4		4
Rédacteur	B	13	8	1		9		13
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	27	24			24		27
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	24	21	1		22	1	25
Adjoint administratif	C	21	8	2		10		21
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		117	72	20		92	1	118
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur principal	A	3	2			2		3
Ingénieur	A	7	4			4		7
Technicien principal de 1ère classe	B	4		1	1	1		4
Technicien principal de 2ème classe	B	4		1		1		4
Technicien	B	4	1	1		2		4
Agent de maîtrise principal	C	13	10			10		13
Agent de maîtrise	C	11	11			11		11
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	13	13			13		13
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	46	33	1		34		46
Adjoint technique	C	88	45	35	3	80		88
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		193	119	39	4	158		193
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Médecin hors classe	A	17		12	15	12		17
Médecin de 1ère classe	A	3			2			3
Psychologue hors classe	A	1		1	1	1		1
Psychologue de classe normale	A	2		2		2		2
Puéricultrice hors classe	A	2	2			2		2
Puéricultrice	A	1						1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	6	6			6		6
Educateur de jeunes enfants	A	6	3			3		6
Assistant socio-éducatif	A							
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1			1		1
Sage femme hors classe	A	1						1
Pédicure podologue hors classe	A	1		1	1	1		1
Infirmier en soins généraux	A							
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1			1		1
Infirmier de classe supérieure	B	2	2			2		2
Technicien paramédical de classe supérieure	B							
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	11	11			11		11
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	18	7	8		15		18
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	2	1			1		2
Agent social principal de 1ère classe	C	3	3			3	1	4
Agent social principal de 2ème classe	C	6	5			5		6
Agent social	C	28	17	6		23		28
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	4	3			3		4
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1						1
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		117	62	30	19	92	1	118
FILIERE SPORTIVE								
Conseiller des A.P.S.	A	1	1			1		1
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	1						1
Educateur des activités physiques et sportives	B	4	2	1		3		4
TOTAL FILIERE SPORTIVE		6	3	1	0	4		6
FILIERE CULTURELLE								
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1			1		1
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	1		0	1		1
FILIERE ANIMATION								
Animateur principal de 1ère classe	B	3	1			1		3
Animateur principal de 2ème classe	B	2	1			1		2
Animateur	B	13	7	2		9		13
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	4	4			4		4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	9	4			4		9
Adjoint d'animation	C	26	14	10		24		26
TOTAL FILIERE ANIMATION		57	31	12	0	43		57
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Brigadier-chef principal	C	8	6			6		8
Gardien Brigadier	C	5	3			3		5
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		13	9		0	9	0	13
TOTAL GENERAL		510	301	103	23	404	2	512